

Corail®

FONGICIDE systémique contre l'oïdium, le rougeot parasitaire et le black-rot de la vigne*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Bidon 1 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 3

Formulation : émulsion de type aqueux (émulsion aqueuse)

Numéro AMM : 9300257

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : tébuconazole
Teneur : 250g/l, soit 25.8% (m/m)
Famille chimique : triazoles
Mode d'action : Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stéroïdes).

Description

Fongicide de la famille des triazoles, doté de propriétés systémiques originales : pénétration rapide dans les feuilles puis migration lente et régulière à l'intérieur de la plante traitée, ce qui lui permet une action préventive et curative de très haut niveau.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement le produit, présenté en émulsion aqueuse, dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire, en maintenant l'agitation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- éviter l'inhalation de gouttelettes de bouillie.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

PROFITEUR DE L'ÉTIQUETTE PRODUIT (L'ÉTIQUETTE)			
PROFITEUR DE L'ÉTIQUETTE PRODUIT (L'ÉTIQUETTE)	PROFITEUR DE L'ÉTIQUETTE PRODUIT (L'ÉTIQUETTE)	PROFITEUR DE L'ÉTIQUETTE PRODUIT (L'ÉTIQUETTE)	PROFITEUR DE L'ÉTIQUETTE PRODUIT (L'ÉTIQUETTE)
CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE
CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE
CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE
CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE
CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE
CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE
CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE
CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE	CONCENTRÉ DE LA SUBSTANCE ACTIVE

*EPI : voir l'encadré "Mesures de protection des individus".
*EPI : voir l'encadré "Mesures de protection des individus".

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les points d'eau.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHÉZ-NOUS

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Danger

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne	Black-rot	0.3 l/ha	2 trait./an	14	1a, 5a



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus de deux fois par an sur vigne.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau
SPa1 - Limiter le nombre d'applications de la préparation à 2 applications non consécutives par campagne tous usages confondus.
Délai de rentrée
48 heures après traitement.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion
Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 3082

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne	Oïdiums, Rougeot parasitaire (brenner)	0.4 l/ha	Uniquement sur raisin de cuve 2 trait./an Uniquement sur raisin de cuve	14	1a, 5a

Limitier le nombre d'applications de la préparation à deux applications non consécutives par campagne tous usages confondus.Utilisé suivant les Bonnes Pratiques Agricoles et dans le respect du Délai Avant Récolte, le produit n'a aucun effet néfaste sur la vinification, et ne modifie pas les qualités organoleptiques des vins.Le produit peut s'utiliser jusque fermeture de la grappe sur les vignes destinées à la production d'alcool.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
 Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

Le respect des usages préconisés pour le tébuconazole en France permet de garantir une exportation sans contraintes vers les Etats-Unis, le Canada et le Japon, pour les vins issus de vignes traitées avec le produit.

- 1. Organismes aquatiques**
 1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
5. Eaux souterraines
 5a. . SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus de deux fois par an sur vigne.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Contre l'oïdium, privilégier les applications du produit à 0,4 L/ha aux deux périodes de grande sensibilité de la vigne: - dès le stade 3 feuilles (lutte contre les drapeaux), - en préventif en encadrement de la floraison pour protéger l'ensemble des baies, du stade boutons floraux séparés au stade fermeture de la grappe. Le produit montre également une bonne curativité lorsque le traitement est positionné en tout début d'attaque d'oïdium. Contre le black-rot, le produit s'utilise à 0,3 L/ha. Contre le rougeot parasitaire (brenner), traiter avec le produit 0,4 L/ha à partir de 3 feuilles étalées en situation à risques, et maintenir la protection durant toute la période de sensibilité en renouvelant le traitement toutes les 3 nouvelles feuilles. Le produit présente une très bonne sélectivité, sur tous les cépages. Ce produit est classé Neutre à Faiblement Toxique sur les typhlodromes T. pyri.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Le produit présente un haut niveau d'efficacité sur oïdium, black-rot et rougeot parasitaire de la vigne tant sur feuilles que sur grappes. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la vigne à la cadence maximale de 14 jours. Du fait de la mise en évidence dans certains vignobles de souches d'oïdium résistantes aux fongicides Inhibiteurs de la Biosynthèse des Stérols (IBS 1) et en vue d'en prévenir l'extension, il est recommandé: - d'utiliser le produit à sa pleine dose d'homologation, - de limiter à 2 le nombre de traitements avec les IBS 1 pendant toute la campagne, - de soigner la qualité de la pulvérisation.

Classification FRAC

3 - Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stérols).

Application (matériel, pression)

Compte-tenu du mode de distribution de la substance active du produit, une application sur chaque face de chaque rang est fortement conseillée. Bayer CropScience interdit formellement les applications réalisées à l'aide d'un pulvérisateur à dos, la qualité de pulvérisation étant trop irrégulière. Ainsi, Bayer CropScience décline toute responsabilité en cas d'utilisation du produit à l'aide d'un appareil de ce type.

Conditions du milieu

Ne pas traiter par forte chaleur. Les caractéristiques de pénétration et de transport du tébuconazole dans la vigne lui confèrent une grande résistance au lessivage. Le produit est ainsi à l'abri de la pluie dès une heure après le traitement.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		NETTOYAGE		
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel OU Type 3 ou 4			EPI vestimentaire ET EPI partiel OU type 3 ou 4 avec capuche		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4				Type 4 avec capuche			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)							
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾							
BOTTES certifiées EN 13 832-3							

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Corail® ▫ 250 g/l tébuconazole ▫ AMM n°9300257 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ▫ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 ▫ Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 ▫ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires ▫ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▫ ▫ ▫ Danger ▫ ▫ ▫ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ▫ H318 - Provoque des lésions oculaires graves. ▫ H332 - Nocif par inhalation. ▫ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ▫ H361d - Susceptible de nuire au fœtus. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▫ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)